



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 24 novembre 2017

Publié le 4 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François HELIE	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
M. Édouard CAVIN	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Jean ESMONIN	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. François NOWOTNY	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
Mme Corinne PIOMBINO	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
Mme Lydie CHAMPION	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Philippe BELLEVILLE	M. Patrick BAUDEMONT suppléé par M. Alain DE MACEDO.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Contrat de Ville - Programmation 2017 - second semestre

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n°2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville à travers le renouvellement de ses outils, à savoir :

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Ainsi, les orientations stratégiques en faveur des quartiers en difficultés ont été définies par l'ensemble des partenaires et se déclinent à partir de :

3 piliers :

- La cohésion sociale (éducation, sports, culture, santé) ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation.

4 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et citoyenneté.

Pour la programmation du second semestre 2017, l'enveloppe financière des crédits affectés à la politique de la ville s'élève à 48 150 €.

Cette seconde partie de la programmation vise principalement à intervenir en soutien aux actions d'insertion, de formation et d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires identifiés au titre du contrat de ville.

Le tableau annexé à la délibération reprend, par pilier, les propositions d'intervention de Dijon Métropole.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les actions à conduire par les associations en 2017, d'un montant de 45 000 €, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **de décider** que, pour les concours financiers d'au moins 15 000 €, une convention sera établie entre Dijon Métropole et chacun des bénéficiaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, à l'article 6574 Chapitre 65 (actions Contrat de ville) pour les subventions attribuées aux associations.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 1 (MME OCÉANE CHARRET-GODARD)